



# LE LIEN

L'information des adhérents du CERADER 24

ASSOCIATION C.E.R.A.D.E.R 24  
(amiante)

Collectif: Elimination Rapide de  
l'amiante Défense des Exposés  
aux Risques

16bis ,impasse du moulin de Canselade  
24100 BERGERAC

présidence : TEL 06 81 93 96 35

dossiers : TEL 06 88 46 55 33

Mail : [cerader24@wanadoo.fr](mailto:cerader24@wanadoo.fr)

## Sommaire

- **Page 1:** éditorial sur le monde associatif menacé !

- **Page 2:** - CAVAM : l'avancée du P.P.E.A.

- Travaux de notre assemblée du 18 novembre..

**Page 3 :** assemblée ... suite des travaux

- **Page 4 :-** fin des travaux intervention du président ... Et tous prêts pour l'A.G. de Mars à BERGERAC

- Déplacements aux tribunaux en janvier et mars **RETENEZ CES DATES !**

-----



ASSOCIATION C.E.R.A.D.E.R 24  
(amiante)

Collectif: Elimination Rapide de l'Amiante  
Défense des Exposés aux Risques

ANNEE 2023

Association loi 1901  
Siège social : 16 bis impasse du moulin de Canselade  
24100 BERGERAC

Tel : 06 81 93 96 35

Mail : [cerader.24@orange.fr](mailto:cerader.24@orange.fr)

Site : <http://www.cerader24.asso.st>

Et 4 nouvelles adhésions 2023 ont été réalisées à cette assemblée!

... c'est une reprise que vous pouvez nous aider à renforcer ...!

## LE MONDE ASSOCIATIF EN DANGER

Voilà plusieurs années déjà, à travers une étude sociologique, nous vous alertions sur la mise à mal du monde associatif à travers une étude montrant qu'en 2017, 25000 associations avaient du cesser leurs activités. A l'époque, les causes principales étaient :

- le manque de relève des équipes dirigeantes bénévoles, âge de la retraite, poids de responsabilités grandissantes sur les épaules des responsables....
- l'affaiblissement des moyens financiers dont elles disposent relié à la baisse de pouvoir d'achat de la population
- Dans le social, la culture, la jeunesse et le médico-social notamment, nos gouvernants et le grand capital modifiaient le concept « d'association loi 1901 » avec une tendance lourde à se diriger vers ce qu'il faut bien appeler « la mise au pas financière de la vie citoyenne » dans notre Pays.

### A PARTIR DES CHANGEMENTS DE MOTS ...

- un peu partout, les *mot* « **subventions** » « **utilité sociale** », « **activité à but non lucratif** » sont remplacés par des vocables « **impact social** », « **investissements à impact** », « **appels à projets** » ... etc ... visant à orienter les associations vers des activités et des actions à impacts « marchands » ... ce qui dénature le sens même de la loi de 1901.

### ... ON VISE A CHANGER LE CONCEPT FONDAMENTAL ...

Et pour ce qui nous concerne nous ne serions plus « aidés » **pour ce que nous sommes et défendons « l'HUMAIN D'ABORD »** mais pour ce que l'on fait risquant de devenir « prestataires de services » de financeurs publics ou privés soumettant leurs « aides » aux objectifs qu'ils recherchent... !

Par exemple, des « associations » sont transformées en « fondations aidées » sous contrainte des objectifs de financeurs « intéressés » mettant en cause leur indépendance par la pression financière qu'ils exercent. Adieu l'indépendance **à laquelle nous tenons tant !**

Il s'est même écrit que, selon les associations, **« il devenait plus intéressant pour une banque ou un fond d'investissement d'investir dans une association plutôt que dans une P.M.E ! »**

## JAMAIS, NOUS NE MANGERONS DE CE PAIN LA !

Mais il est une condition essentielle pour tenir bien en mains vos doléances qu'ensemble, nous défendons bec et ongles sans RIEN LACHER

Cette condition est dans vos mains car « le nerf de la guerre » c'est notre trésorerie qui doit nous permettre de réaliser toutes nos initiatives et nos actions décidées par notre commission exécutive ... à partir de nos travaux d'assemblées générales donc de vos doléances !

Dans ces conditions vitales pour aller de l'avant, votre cotisation **qui reste à 42 euros depuis 12 années est l'investissement INDISPENSABLE !**

**2023 ARRIVE ! « RESTEZ DANS VOTRE ASSO »  
SOYEZ ACTEURS : GAGNEZ-NOUS DE NOUVEAUX  
AMIS !**

## La CAVAM

### POLE PUBLIC D'ERADICATION DE L'AMIANTE

Notre association CAVAM poursuit ses contacts avec les élus qui ont déposé un projet de loi sur le bureau de l'assemblée nationale en janvier 2022.

Samuel LOMBARDO, membre du bureau de la CAVAM a rencontré le président du groupe G.D.R. à l'assemblée nationale A. CHASSAIGNE qui a déposé ce projet rédigé par Pierre DHARREVILLE député de ce groupe. Ils ont indiqué qu'ils nous tiendraient informés de son avancée. et nous ont également sollicités pour que nos associations poursuivent leurs efforts afin que d'autres groupes soutiennent ce projet répondant aux intérêts de tous et qu'il est écologique ...

En avançant dans cette voie, le gouvernement irait dans le sens des orientations européennes visant à se débarrasser de ce poison d'amiante ....

alors qu'actuellement, le gouvernement ne traduit toujours pas dans le droit français la directive stipulant la destruction de ce poison et non pas son enfouissement ... !

Avec le "pilote" de destruction de l'amiante en passe d'être installé sur BERGERAC suite à nos actions, nous allons dans le sens d'une économie circulaire permettant de réutiliser les sous-produits de la destruction de ce poison dans le "photovoltaïque" et "l'épuration de l'eau" .... Sans déchets autres.

-----

En préparant notre assemblée du 18 novembre 2022 nous avons retrouvé la position défendue par la confédération paysanne qui mène combat pour

### **"L'INTERDICTION DES PRODUITS DANGEREUX ET TOXIQUES DANS L'AGRICULTURE"**

C.M.R. (cancérogènes, mutagènes, reprotoxiques et les P.E. (perturbateurs endocriniens) afin de réduire au maximum les risques sanitaires liés aux pesticides..... et d'ajouter : " Sortir les pesticides présuppose donc une transformation de la condition économique faite aux paysans qui fait des pesticides

**" UNE BEQUILLE AU REVENU"** mais ô combien dangereuse pour la santé publique.

**18 NOVEMBRE 2022: L'ASSEMBLEE**

Salle des fêtes de **SAINT LAURENT DES VIGNES**



environ 140 participants attentifs au sujets traités (dont certains nouveaux) et au film présenté sur les pesticides.

**4 points dominants :**

**1 - d'abord une exposition sur l'action menée depuis 2016 sur le « pilote » de destruction de l'amiante**

**2 - les pesticides, leurs dangers, leur élimination progressive ou immédiate et l'aide à apporter aux victimes avec le cabinet TEISSONNIERE**

**3 - l'enrichissement de notre cahier de doléances et le besoin de « défendre le futur »**

**4 - Et notre position sur la question de la redevance incitative sur les déchets ... qui est en pleine actualité. C'est par elle que nous commençons.**



**Philippe, président de séance, donne la parole à Monique qui intervient sur les déchets (résumé)**

Compte tenu de l'actualité, un point est venu compléter nos travaux et a conduit à une nouvelle prise de position sur **"LES DECHETS " et la redevance punitive** que met en place le SMD3.

Un Rappel: sur ce que nous dénoncions déjà lors **de notre assemblée de fin d'année 2019... nous étions précurseurs sans doute ... !**

Nous étions alors **Interpellés par de nombreux adhérents et amis.** et ne pouvions rester sans réponse et sans prise de position, ce qui fut fait lors de notre **assemblée générale de Mars 2020.**

Une motion fut votée à l'unanimité et adressée au président du conseil départemental et au directeur du SMD 3....

- Le 13 juillet 2020 nous avons appelé à la manifestation devant le SMD 3 aux côtés de l'AMCOD et de la C.G.T.

Et nous proposons aujourd'hui de préciser et renforcer notre position comme suit:

1 - **notre accord avec les organisations, associations et partis politiques qui revendiquent un moratoire sur cette mise en place.**

2 - **notre soutien aux associations qui envisagent d'engager une procédure juridique pour faire annuler les décisions du SMD 3 et obtenir le "retour à la case départ".**

Et nous ajoutons: en plus et au nom de la plus élémentaire démocratie et de l'égalité d'accès aux services publics pour tous que...

3 - **Nous réclamons un référendum auprès de toute la population du département**

et non l'application du dispositif actuel mettant les gens devant le fait accompli ... en y ajoutant les notes salées supplémentaires qu'il va engendrer.

Notre commission exécutive va tenir compte de cette motion pour continuer son action.

**Philippe, président de séance fait alors voter la motion: (adoptée par l'assemblée).**

-----  
**LES PESTICIDES**

Le documentaire de 45 **minutes s'est terminé dans un silence total** montrant combien les participants avaient été marqués par les effets passés, actuels et futurs de ces produits sur "LA VIE" en général et sur les humains en particulier,



F. LAFFORGUE (à gauche de notre président)

F. LAFFORGUE s'est évertué à montrer dans le cadre de ce combat, combien défendre les victimes utilisatrices de ces produits sans avoir, le plus souvent, connaissance de leurs effets réels sur les gens et sur l'environnement est difficile mais important.

Il indiquait combien le succès juridique contre MONSANTO (première mondiale) donnait de l'espoir à d'autres victimes mais également montrait les pressions possibles sur ces mastodontes de l'agro-chimie qui ont les yeux rivés sur leurs profits! (cela passe de plus en plus mal dans la population et, en particulier chez les jeunes).

**Il affirmait que l'action la plus difficile c'était de combattre ces poisons avant leur mise sur le marché mais que l'on avait arrêté des A.M.M. (Autorisation de Mise sur le Marché) grâce au principe de précaution !**

Comme pour l'amiante il s'est mis en place un comité permanent pesticides dont on se rend compte que l'objectif est de jeter de la poudre aux yeux des gens pour réduire la visibilité des dangers encourus à court, moyen ou long terme...

Sur l'amiante le C.P.A. a pratiqué cela durant 14 années afin de masquer les dangers de ce poison avant que l'on arrache l'interdiction en 1997 !.

Il précisait néanmoins que "**décider ou non d'utiliser des pesticides était un autre débat**" mais que nous pouvions peser sur les décideurs avec les effets produits sur les gens : salariés, retraités, familles, enfants ...

En venant nous voir, les gens malades aident aussi à obtenir de nouveaux tableaux de maladies professionnelles (ex: sur la prostate et les reins dans la dernière période).

Mais il faut toujours garder en mémoire que les responsables sont les géants fabricants de pesticides.... etc qui restent quasi-intouchables!

Je sais que des amis présents ont des questions à poser et je resterai ce soir pour leur répondre. Merci de votre attention.

-----  
**Et Jean Marc de terminer cette assemblée.**



Chers amis, pour nous tous j'affirme:

**(1) AMIANTE PESTICIDES : MEME COMBAT**

*On connaissait la dangerosité de l'amiante depuis les années 1900, pour les pesticides ce sera un peu plus tard avec le fameux DDT.*

*Mais devant ces produits "miracle" les autorités fermeront les yeux pendant très longtemps.*

*Nous nous devons d'agir sous l'accumulation de preuves étayées par de nombreuses études, la douleur des victimes et la colère des gens qui monte graduellement.*

***Dans les deux cas (1) des lobbies trouveront un subterfuge pour continuer leur mortifère enfumage.***

**Dans les deux cas (1)**, ce sera la création de comités permanents, amiante d'un côté, pesticides dans l'autre comme l'a montré François.

Malheureusement pour les pesticides, ce sont des dizaines voire des centaines de molécules qui provoquent de sournoises maladies.

Et ce ne sont pas les "dérogations" pour "faibles utilisations" qui changeront la dangerosité de ces molécules... à petite ou à grande échelle ! Et bien sûr pas un mot sur l'impact environnemental de ces poisons et sur la biodiversité..

Nous devons donc engager l'action contre les pesticides comme nous l'avons fait pour l'amiante. Souvenez-vous:

pour l'amiante, Bruxelles a sorti une préconisation en 2015 interdisant l'enfouissement et mettant en avant la destruction ... en 2022 ... on fait encore comme si elle n'existait pas ? au profit de qui ... VINCI, VEOLIA, SURCA, etc..

SAUF QUE: ...

... Notre association a mis toute son énergie dans ce combat et a réussi à mobiliser toutes les forces sociales et politiques de la région

**Et notre action**, - comme le montre l'exposition à l'entrée de cette salle va aboutir prochainement à la réalisation du pilote de destruction – PROPRES – de ce poison sur BERGERAC....

- comme le rappelle aussi cette action de 2018



Avec un retentissement dans toutes les associations de la CAVAM dans les différentes régions **CA BOUGE !**

A propos de la gestion des déchets la motion à nouveau présentée montre notre préoccupation et notre volonté d'obtenir une reprise de l'ensemble du dossier en commençant par un référendum auprès de la population directement intéressée par **CE SERVICE PUBLIC DE PROXIMITE**

Car on supprime des services publics au profit du privé en arguant du fait qu'ils coûtent "un pognon de dingue"

Et pourtant du "pognon, il y en a mais il est accaparé par les grands groupes industriels et financiers qui reçoivent des cadeaux de l'état aussi importants que les pertes de pouvoir d'achat des petites gens sont conséquentes ...

**"DITES-MOI QUI VOUS AIDEZ ... JE VOUS DIRAI QUI VOUS ETES"** pourrions-nous conclure !

Vous voyez chaque combat que nous menons est un combat qui s'inscrit dans la durée (Amiante, cancérogènes, déchets, pesticides ...)

**Pour mener ces actions il nous faut des forces,**

**c'est vous** par votre adhésion et vos participations qui en êtes la principale source et tant que vous serez là aussi nombreux nous pourrons continuer le combat que nous avons dû élargir car malheureusement et comme vous venez de le voir et l'entendre, il n'y a pas que l'amiante qui tue.

Et pour terminer, - remercions les 4 amis qui ont profité de cette assemblée pour adhérer !

- Donnons nous rendez-vous le **10 Mars pour l'A.G. qui se tiendra à BERGERAC !**

**Et encore merci à toutes et tous!**

**ACTIONS : A VOS AGENDAS !**  
**FACE AUX JUGES : SOLIDARITE !**

Pensez à vous inscrire sans attendre le coup de fil de Jean Louis: appelez-le, (ce sera une aide précieuse pour lui) au

**06 81 29 32 85**

S'il ne peut vous répondre sur l'instant, laissez-lui vos coordonnées et votre inscription ... d'avance merci)

**12 janvier 2023 :** action au TASS de PERIGUEUX pour 2 anciens salariés de la poudrerie.

**Départ du car de PIQUECAILLOUX à 12h30** audience à 14h00 ... une prise de parole aura lieu devant le palais de justice vers 13h20/25

**Autre audience :**

**15 mars 2023 :** action à la cour d'appel de BORDEAUX pour un ancien agent d'E.D.F. victime d'un cancer du rein (cause professionnelle)

**Départ du car de PIQUECAILLOUX à 7h00** audience à 10h30 ... une prise de parole aura lieu devant le palais de justice vers 10h00

Il y aura une brève pause à la station service sur l'autoroute

**Et souvenez-vous : la juge à PERIGUEUX qui nous a remerciés de notre présence aux côtés des victimes, a montré l'importance de notre déplacement que l'on soit reçus ou pas en salle d'audience !.**